

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBEQ CODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC CONCERNANT L'HÔTEL PUR ET LA VILLE DE QUÉBEC

**Québec, le 20 décembre 2012** – Le Commissaire au lobbyisme du Québec annonce qu'il a terminé sa vérification à l'égard d'activités de lobbyisme qui auraient pu être exercées auprès de titulaires de charges publiques de la Ville de Québec relativement au projet de construction d'une terrasse adjacente au restaurant de l'Hôtel PUR sur la place du parvis face à l'église Saint-Roch.

La vérification du Commissaire au lobbyisme du Québec n'a pas permis d'établir que des activités de lobbyisme ont été exercées au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

#### LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, l'institution du Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

#### POUR INFORMATION :

Daniel Labonté  
Conseiller en communication  
Tél. : 418 643-1959  
Cell. : 418 953-6286  
Courriel : dlabonte@commissairelobby.qc.ca